Image not found or type unknown

Restitution dépôt de garantie

Par **pathigreg**, le **28/09/2021** à **22:19**

Bonjour,

Le matin de notre état des lieux de sortie nous avons été victimes d'un dégat des eaux causé par la fuite de la pompe de la piscine. nous avons prévenu notre assurance ainsi que le gestionnaire de la maison. Le soir nous avons réalisé l'état des lieux de sortie avec l'agence. L'EDLS était conforme en tout point à l'état des lieux d'entrée; Il a juste été mentionné dégat des eaux fuite pompe piscine. Les 2 parties ont signé et nous avons rendu les clés. Aucun exemplaire ne nous a été remis. Nous l'avons reçu le lendemain par mail. Celui-ci était en noir et blanc donc pas très compréhensible au niveau des croix cochées dans les cases. Trois jours après nous avons reçu un nouveau mail intitulé "Photos de votre état des lieux de sortie" Je précise qu'aucune photo n'a été prise lors de l'état des lieux. C'est le propriétaire qui a pris les photos le lendemain. (les photos sont datées)

Quand nous avons demandé ce qu'il en était de la restitution du depot de garantie, l'agence nous a fait le chantage suivant "quand j'aurai votre déclaration de sinistre je vous le rendrai" .Le lendemain nous lui avons adressé et depuis plus de réponse au téléphone ni au mails et sms.

Un dégat des eaux ne peut pas etre un motif de non restitution, sachant que les dégat des eaux est du à la vétusté de la pompe (pompe déjà réparée lors de notre bail)

Sachant que le bien est gérée par une agence le propriétaire doit-il se retourner contre nous ou contre son gestionnaire. Ce dernier a signé l'EDLS sans mentionner aucun désordre.

Que devons nous faire pour que notre depot de garantie nous soit restitué.

Je pensais qu'avec un EDLS conforme et une remise des clés, le dossier était clos

Merci de votre retour

Bien cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés